

**2009/1923 - Attribution de subventions 2009 au titre de la Lutte Contre les Discriminations, de l'Egalité et des Droits des Citoyens** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 02/11/2009, p. 1900)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit de l'attribution des subventions 2009 au titre de la Lutte contre les Discriminations, de l'Egalité et des Droits des Citoyens. Avis favorable de la Commission.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, bien sûr, nous voterons pour l'attribution de ces subventions à des actions de lutte contre les discriminations.

La diversité de ces actions (éducation à la citoyenneté, histoire des peuples et mémoire des familles immigrées, permanences juridiques, défense des droits des détenus, pour n'en citer que quelques unes) indique l'étendu du champ des discriminations, aujourd'hui encore. Elles concernent tous les secteurs de la vie quotidienne : logement, emploi, administration, participation à la vie politique ; et elles peuvent être de nature différente : sexuelle, économique, notamment, mais les plus prégnantes restent les discriminations racistes.

Citons les chiffres mêmes du Ministère de l'Intérieur donnés dans le Bulletin de septembre de la Licra. En 2007, 723 menaces et actions racistes et antisémites recensées en France, en 2008, 864. Mais l'exemple vient malheureusement aussi d'une étude du CNRS sur le travail policier à Paris, couvrant la période d'octobre 2007 à mai 2008, qui montre qu'un Noir y est contrôlé six fois plus qu'un Blanc, un Arabe huit fois plus.

Lors du mandat précédent, la Ville de Lyon, dans une démarche significative, a signé la Charte des Droits de l'Homme dans la ville. Nous avons aussi accueilli une des conférences européennes des droits de l'homme dans la ville.

Il nous faut aller plus loin aujourd'hui dans cette bonne démarche : mettre par exemple en œuvre le droit de vote aux élections locales et européennes pour les résidents étrangers extracommunautaires, inscrits dans l'article 8 de cette Charte.

Une proposition de loi votée par l'Assemblée Nationale le 3 mai 2000 en faveur de ce droit est restée sans suite. 17 pays de l'Union européenne ont là-dessus une législation plus avancée que la nôtre.

Samedi prochain, 21 novembre, nos mairies accueilleront, à la demande du collectif organisateur, la votation citoyenne pour ce droit de vote, qui répondra à une de ces discriminations, celle qui consiste à considérer les citoyens non-européens comme des sous-citoyens, quand ils participent également, et dans les conditions les plus difficiles, au développement économique de la France.

Aujourd'hui, un Suédois ou un Espagnol arrivé en France depuis six mois peut y être électeur et éligible. Un Africain y vivant depuis dix ans, travaillant, acquittant impôts et cotisations sociales, ne peut être ni l'un ni l'autre.

A l'heure de la célébration par Nicolas Sarkozy de l'identité nationale, célébration aux troubles relents, préférons nous tourner vers Claude Lévi-Strauss, disparu récemment, que nul ne peut s'annexer, dont l'immense travail a été un rappel incessant de la richesse de l'Autre, proche ou lointain.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Puisque l'on parle de Droits de l'Homme, je tiens à vous dire que j'ai demandé à M. Bernard Husson, d'exercer la Présidence déléguée du CLRD.

M. Bernard Husson, que quelques uns d'entre nous connaissent peut-être est un jeune retraité, il a été retraité à partir d'avril de cette année. C'est un universitaire, Docteur en Economie. Il a enseigné à Lille I, Paris I, Sorbonne, Bordeaux III, l'université catholique de Lyon. Il a une bibliographie économique extrêmement importante, et lancé une revue qui s'appelle « histoire de développement ».

Tout au long de sa vie, il a été un homme de terrain qui a eu comme but de former les compétences au profit des développements des pays du Sud. Pour cela, il a lancé en 1990 le Centre International d'Etude pour le Développement Local, le CEDL. Il a lancé le réseau Rosacop pour le développement. Il a été délégué général d'une ONG qui s'appelle Comité Français sur la Solidarité Internationale, une ONG qui lutte contre la faim, la pauvreté et l'inégalité en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.

Je pense qu'il pourra dignement représenter la Ville de Lyon et son maire. Voilà c'était une information.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)